

COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS



03 81 59 27 90

mairie@lhospitaldugrosbois.fr

<http://www.lhospitaldugrosbois.fr>

IntraMuros



Réunion du Conseil Municipal **Compte rendu de la séance du 14/09/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14/09/2026 à 19 heures et 45 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée le 8 septembre 2026.

Absents : Mme Deborah CUGNEZ (excusée) et M. Thomas POUYET (non excusé)

Secrétaire de séance : Carine BILLAMBOZ

Le compte-rendu de la séance du 09/07/2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Urbanisme :

Trois dossiers d'urbanisme ont été présentés au conseil :

- Certificat d'urbanisme opérationnel – M. LEVACHER : terrain de 228 m² – rue du stade, en face de la propriété du demandeur. La constructibilité a déjà été confirmée par un certificat d'urbanisme d'information. Le certificat opérationnel demandé vise à vérifier la faisabilité d'un projet de construction. Le terrain fait partie du périmètre de la carte communale (parcelle AB 105).
- Déclaration préalable - Monsieur BOSSU Ulrich – Création d'une véranda sur la façade latérale de la maison (parcelle ZA 273, au 2 rue des longues planches).
- Déclaration préalable – Monsieur BICHET Sébastien – Installation d'une clôture autour de la propriété (parcelles ZA 283 et 290, au 9 rue des longues planches).

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL

2. Adressage communal :

M. FOURQUIER présente l'état d'avancement de l'adressage sur notre Commune - obligation légale pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants depuis juin 2024.

Pour rappel, l'adressage consiste à numéroté chaque construction par rapport à une ou plusieurs parcelles, mais également à nommer officiellement les voies nouvellement créées.

Un adressage précis et certifié permet aux services de secours, aux services publics ainsi qu'à la gestion des réseaux (eau, électricité, fibre) de localiser chaque habitation sans erreurs à condition aussi que ces numérotations soient visibles (maison et boîtes aux lettres) et bien identifiées. Des rappels ont déjà été faits dans ce sens.

Le taux de réalisation certifiée atteint 84 %, l'objectif étant de tendre vers 100 %. Il reste environ 18 situations à régulariser, hors cas complexes.

Une délibération est proposée pour nommer la voie du nouveau lotissement « rue du Clos du Centre ».

Le Conseil Municipal valide la dénomination « Rue du Clos du Centre » pour la voie du nouveau lotissement.

Les autres cas à étudier sont renvoyés à une réunion de travail ultérieure.

3. TVLH (Taxe logements vacants) : renouvellement et taux :

Le Conseil Municipal a reconduit la délibération de principe instituant la taxe sur les logements vacants, initialement adoptée en novembre 2011 et confirmée en 2013. Cette taxe s'applique aux habitations demeurées inhabitées pendant deux années consécutives, hors résidences secondaires.

Son objectif est d'inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif ou à engager leur rénovation.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité la délibération de principe relative à la taxe sur les logements vacants.

4. Prolongation du portage EPF (Établissement Public Foncier) (parc Mourot) :

Le Conseil Municipal a délibéré sur la prolongation du portage par l'Établissement Public Foncier (EPF) pour le Parc Mourot, bien acquis il y a quatre ans, sous couvert de cet établissement.

Le mécanisme EPF permet à la commune de ne supporter aucun emprunt ni frais financiers, uniquement des frais de portage : 1 % pendant les 4 premières années, 1,5 % entre la 5e et la 10e année, 2 % à partir de la 11e année, pour une durée maximale de 14 ans. La commune conserve toute latitude pour acheter ou vendre tout ou partie du bien à tout moment.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la prolongation du portage EPF du Parc Mourot pour une durée supplémentaire de 6 ans (soit jusqu'en 2033).

8. Questions diverses :

Litige avec Enedis concernant l'éclairage public :

Le Maire a informé le conseil d'un dossier contentieux avec Enedis. En janvier 2026, lors d'une panne d'éclairage public dans le sud du village, Enedis a découvert qu'un compteur d'éclairage public, installé par ses soins en 2011, n'avait jamais été activé, la commune n'ayant en conséquence jamais réglé les consommations correspondantes.

En juin 2026, la commune a reçu une demande de paiement de 5 952,53 € HT, comprenant 2 920 € d'énergie, 1 228 € d'acheminement et 811 € de « peines et soins ». La commune conteste ce document : le courrier de mise en demeure daté du 14 janvier, prétendument envoyé en recommandé, n'a jamais été réceptionné.

La commune refuse tout paiement immédiat et réclame des justifications sur les conditions d'installation du transformateur en 2011. En cas d'obligation judiciaire de payer, un étalement sur au moins 3 ans sera exigé. Le dossier sera porté au niveau national via l'Association des Maires de France.

Rentrée scolaire 2026/2027 :

La rentrée scolaire 2026 a été effectuée avec 76 élèves inscrits.

Les élections des représentants des parents d'élèves sont envisagées le 9 octobre, avec au moins cinq parents candidats.

Divers :

L'AG de l'APE est prévue le 23 septembre 2026

La séance est levée à 21 h 22.

Le Maire

GRENIER Jean-Claude



Le Secrétaire de séance,

BILLAMBOZ Carine